



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion restreinte électronique du 16/07/2025
Président	Roland MEHN
Présents	Pierre TAESCH, Guy ANDRE, François SOGNE, Marc HOOG, Christophe MARIE, Yannick DANDRELLE
Administration	Maxime RINIE, Damien ENGEL

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

1- SENIORS

REGIONAL 3

- Suite à la décision de la CSRCCC de mettre hors compétition BEHREN US, il est fait application d'un repêchage en R3.

Est repêché : PREZ BOURMONT FC*

*Classement à jour des classés 10^e de REGIONAL 3 (Article 28 RP LGEF) :

		Pts	Carton Bleu
1.	MOLSHEIM ERNOLSHEIM ES 2	14	
2.	TOURNES REN. MAZ. AS	13	-57
3.	WITTELSHEIM ASCA	13	-87
4.	ITTENHEIM US	13	-92
5.	DIANE EURVILLE BIENVILLE	12	-52
6.	ST DIE KELLERMANN SR 2	12	-71
7.	HESINGUE US	12	-137
8.	VALMONT US	11	-77
9.	PIENNES BASSIN FC	11	-94
10.	DEVANT LES PONTS	10	-71
11.	PREZ BOURMONT FC	10	-85
12.	NORD CHAMPAGNE FC	8	
13.	MORHANGE AS 2	7	-39
14.	DOMBASLE FC	7	-42

2- JEUNES

U18 REGIONAL 1

- Pris note du refus de participation de SARREBOURG FC
- Est repêché : MAGNY RS*

*Classement à jour des classés 10° de U17 R1 (Article 28 RP LGEF) :

		Pts
1.	MAGNY RS	9
2.	STRASBOURG AS	7

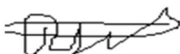
U18 REGIONAL 2

- Pris note du refus de participation de MOSELLE EST EJ

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019-54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Maxime RINIE

